

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 32
 Pouvoirs : 15
 Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

13 septembre 2024

Numéro :

D20240919_221

Objet :

Attribution du marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une mission d'étude préalable au transfert des compétences eau potables et assainissement collectif

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T.JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	J.P. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Non par le préfet	25/09/2024	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	Publication : 26/09/2024	x	
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	E. ESCRIVA
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	P. POTTIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	P. LARRIEU
	Jacques	LIENHARDT		x	J-F. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	A. JAYR

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Philippe POTTIER**

Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,

1) Consultation :

La présente consultation concerne : **Une mission d'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Dombes.**

L'étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences techniques, financières, juridiques et administratives d'un transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Dombes.

L'enjeu est d'apporter aux élus communautaires toutes les informations utiles à une parfaite compréhension des enjeux liés à ces compétences, de dresser l'état des lieux du patrimoine (technique, financier, administratif, juridique...) et d'accompagner les élus dans le choix d'un modèle d'organisation, puis dans sa mise en œuvre. L'étude

doit ainsi constituer un outil d'aide à la décision, puis à être retenu.

L'étude devra permettre d'évaluer les impacts tant pour la Communauté de Communes de la Dombes que pour les communes, les syndicats, et les usagers des deux services.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

- Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée,
- Il s'agit d'un marché non alloti, les prestations étant homogènes,
- Il s'agit d'un marché ordinaire, décomposé en phases.

Phases	Contenu de la phase
Phase 1	Recueil des données et état des lieux technique (sommaire), réglementaire, administratif, financier, organisationnel et RH et définition d'un objectif de service type.
Phase 2	Etude et analyse des conséquences du transfert des compétences (au niveau communautaire, et au niveau de l'échelle actuelle) et propositions d'organisation
Phase 3	Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert des compétences à la CCD.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 21 juin 2024 (avis n°24-72775)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres : Mardi 23 juillet 2024 à 12h00

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante et sont communs à tous les lots :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40 % (sur 40 points)
2 - Valeur technique	60 % (sur 60 points)

Méthode de notation des offres :

- **Critère 1 : Prix des prestations (40 points) :**

Le montant du marché pris en compte pour la notation du critère « prix des prestations » est le montant total indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif. Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant :

Note du candidat = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat)

- **Critère 2 : Valeur technique de l'offre (60 points) :**

En fonction du mémoire technique, selon la hiérarchisation des sous-critères.

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 4 niveaux :

Note 0 : absent ; Note 1 : insuffisant, partiel, incohérent ; Note 2 : moyen (sommaire/généraliste) ;

Note 3 : conforme, correct ; Note 4 : excellent, pertinent

Des ½ points pourront être octroyés.

Sous-critères pondérés :

SOUS-CRITERE	PONDERATION	NOTATION	NOTE MAXI
1- Compréhension de la prestation et méthodologie de travail envisagée : Appréhension du contexte, des enjeux et des points de vigilance sur l'ensemble de la mission, méthodologie spécifique de réalisation de chaque phase (y compris définition des rendus, communication, réunions, cohérence du temps prévu).	8	De 0 à 4	32
2- Equipe affectée à la mission Présentation des intervenants spécifiquement affectés à la mission, organigramme nominatif, rôle de chacun, adéquation des profils à la mission, nom du référent pour la durée de la mission...	3	De 0 à 4	12
3- Expérience du personnel assigné sur des missions similaires (article R2152-7-2°-c du Code de la Commande Publique) Présentation détaillée dans le mémoire technique de 3 missions similaires réalisées par les intervenants dédiés (expérience de chacun + expériences communes). Un simple renvoi au dossier de candidature ou aux CV ne sera pas pris en compte.	2	De 0 à 4	8
4- Planning calendaire détaillé et daté de réalisation de l'ensemble de la mission ; cohérence des enchaînements et respect des délais	2	De 0 à 4	8

Méthode de notation finale :

L'addition des deux notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3) Classement des offres :

Nombre de plis reçus : 3

Nombre de plis analysés : 3

Les candidats ayant déposés leur offre dans l'ordre d'arrivée des plis sont les suivants :

- EL 1 : NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES (Groupement NALDEO/Maître MERESSE)
- EL 2 : JEAN-RAPHAEL BERT CONSULTANT (Groupement BERT CONSULTANT BCV Avocats)
- EL 3 : BUREAU ACCOMP COLLECTIV CONSE (Groupement BAC CONSEILS, ACTIPUBLIC, PALLAS Avocats)

Madame La Présidente précise que le rapport d'analyse fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire sur lequel il est indiqué le classement des offres finales.

Il est proposé de retenir l'offre du groupement BAC CONSEILS, ACTIPUBLIC, PALLAS Avocats, jugée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des différents critères de jugement des offres.

Candidat	Prix des prestations /40	Valeur technique /60	Note globale	Montant euros HT
Groupement BAC CONSEILS ACTIPUBLIC PALLAS Avocats	31.06/40	57/60	88.06/100	95 850,00 euros HT

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'attribuer le marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une mission d'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Dombes au groupement BAC CONSEILS, ACTIPUBLIC, PALLAS Avocats pour un montant de 95 850,00 euros HT,
- D'autoriser Madame Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 1 abstention :

- **D'attribuer** le marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une mission d'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Dombes au groupement BAC CONSEILS, ACTIPUBLIC, PALLAS Avocats pour un montant de 95 850,00 euros HT,
- **D'autoriser** Madame Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 19 septembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

